ORIGINAL

VINÇOTTE asbl
Organisme de contrôle agréé I Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter: ANTOINE DEPIERREUX, Electricité

• Nos coordonnées
Rapport N°: GEM/16/14140317/00/FR/000

Réf. contrat: 1155756/92000

• Vos coordonnées
Réf: BE1PO000029881

CBRE GWS Belgium SA / NV
Culliganlaan, 2D
1831 Diegem
Belgique

• Données d'intervention
Lieu: 9001-0755 - 44 rue de l'Église - 6230 Pont-à-Celles - SPRL BRIGENNE
Date: 22/03/2022
Effectuée par: LONGHIN GAËTAN

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : 9001-0755 - Rue de l'Église 44 - 6230 PONT-À-CELLES - SPRL BRIGIENNE - ING Campagne Agence 2022

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.
Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport

NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.
Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES
II. MESURES / ESSAIS
III. INFRACTIONS
IV. REMARQUES
V. TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation électrique dont il est question dans le présent rapport est conforme aux prescriptions définies ci-avant.
- Il y a lieu de donner suite aux observations/recommandations reprises dans le présent rapport.

Ing. J. WINDEY
Directeur Général

Date d'émission : 12/05/2022
Nombre de pages : 3
Annexe(s) :
Distribution : or.
cc.

BELAC 040-INSP

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1. Généralités

Article(s) de référence

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :	Lieu(x)/transfo / Source
Schéma TT	Compteur régie: 50175528 - 2008 Protection régie: 63A

Tension(s) de service :		Lieu(x)
Tension de service :	3x 230V	

2. Facteurs d'influences externes

Document des influences externes, voir annexe.

3. Description

Schémas des circuits : sur place.
Plans de position : sur place.
Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.
Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : sur place.
Liste des installations de sécurité et/ou critiques : en annexe.
Plan des installations de sécurité et/ou critiques : en annexe.

II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Plusieurs piquets
Mesure déconnectée 25.9Ω
Emplacement du sectionneur de terre : sous TGBT.

2. Mesures d'isolement

Les mesures effectuées ont donné des valeurs suffisantes (2022).

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Tableaux contrôlés en 2022

- TGBT 3.1
- TD Self 3.2
- TD HVAC 3.3

170128v18

III. INFRACTIONS

Néant

IV. REMARQUES

TD HVAC 3.3

F1 Il y a lieu d'améliorer le repérage. Il y a un décalage entre les étiquettes de repérage et les disjoncteurs.

F2 Uniquement les parties visibles et accessibles de l'installation ont fait l'objet du contrôle.

V. TABLEAUX

Néant